

# 35 PROPOSITIONS POUR L'ÉDUCATION EN GUYANE

*Permettez moi de contribuer modestement au juste et légitime mouvement populaire des Guyanais en soumettant ma contribution en lien direct avec le domaine que je maîtrise le mieux l'Éducation et en cohérence avec les principes que je défends la prise en compte d'une Éducation Globale, l'interaction entre l'éducation formelle, non formelle et informelle.*

## **PRIORITE 1 : SCOLARISER TOUS LES ENFANTS AGES DE 3 à 16 ANS (1 élève / 1 classe / 1 enseignant)**

### **1.1- Rattraper les besoins en constructions scolaires Ecoles, Collèges et Lycées.**

- **Maintenir** la dotation exceptionnelle du ministère de l'éducation nationale permettant le financement de constructions d'écoles et pas seulement les extensions d'écoles.

- **Revaloriser** la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des municipalités par le versement d'un complément à 6 mois prenant en compte les populations arrivées sur le territoire (recensement croix rouge par exemple) et les demandes de scolarisation d'enfants qui ne sont pas nés sur le territoire (donc pas recensés). *Les compétences régaliennes de l'état moi assurées (contrôle de nos frontières) ne doivent plus impacter de manière négative les budgets de nos collectivités. Un réajustement doit être prévu et pas avec 3 ans de retard. Les besoins en infrastructures sont déjà tels que nos élus ne doivent pas se retrouver toujours à faire des choix d'investissement au détriment du nécessaire rattrapage.*

- **Limiter** le coût de l'acquisition du foncier pour la construction d'établissements scolaires à 1 euro symbolique. Des constructions scolaires ne doivent plus être impactées par des difficultés d'accès au foncier (achat, travaux de terrassement, expulsions de populations,...). Il doit être fourni à toute collectivité désireuse de construire un établissement scolaire une surface de terrain viabilisée suffisante pour 1 euro symbolique.

- **Prévoir** de manière systématique et obligatoire dans les Plans Locaux Urbains (PLU) des espaces fonciers nécessaires à la construction d'écoles, de collèges et de lycées ainsi que des espaces de loisirs et de rencontres pour les jeunes. Des critères simples et compréhensibles par tous les citoyens doivent y être associés (ex : obligatoire dans les lotissements ou groupements de lotissement adjacents de plus 100 appartements, accessible à pied en moins de 10 mn).

- **Etablir** un calendrier prévisionnel de constructions scolaires visant le rattrapage et le retour à des effectifs de réussite et de sécurité aux seins des établissements scolaires.

- **Prévoir** d'équiper de manière systématique tous les lycées (voir les collèges) de possibilités d'hébergement en Internat permettant ainsi d'offrir une possibilité d'hébergement aux élèves et principalement les filles très vite amenées à interrompre leur scolarité si une possibilité d'hébergement rassurante pour les familles n'existe pas.

**Les Internats doivent aussi servir à favoriser le vivre ensemble et la découverte du pays par la mise en place d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) avec hébergement et l'augmentation des possibilités d'hébergement sur le territoire au profit d'associations (sportives, culturelles et autres).**

### **1.2- Recruter et former les personnels intervenant dans les établissements scolaires.**

- **Recruter** les futurs enseignants de Guyane

\* dès le BAC et sous statut d'Instituteur, les personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré et les intervenants en Langues Maternelles (ILM).

\* dès la Licence, et sous contrat Emplois d'Avenir, les personnels enseignants du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré.

- **Recruter** les futurs éducateurs et animateurs territoriaux de la Guyane

\* dès le BAC, et sous statut d'Instituteur territoriaux (dépendant de nos collectivités), les animateurs et éducateurs devant intervenir dans les quartiers et les établissements scolaires du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré.

- **Former** les personnels sous statuts d'Instituteurs jusqu'au niveau master II en alternance par le biais de la formation continue de l'Université de la Guyane, dans les domaines de l'éducation, de l'animation et du social, et avec le concours des associations partenaires de l'école (CEMEA, LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, DDEN...) et les partenaires dans la formation des travailleurs sociaux (IRDTS,...).

- **Privilégier** les ouvertures du concours de Professeur des Ecoles (PE) spécialité Langue et Culture Régionale (LCR), qui facilite le recrutement de jeunes de Guyane, moins enclins à repartir hors du département et plus en phase avec l'esprit du concours de PE qui s'organise au niveau départemental pour mieux répondre à la réalité locale.

## **PRIORITE 2 : Doter le territoire d'outils d'orientations, d'évaluation, de prospection et de propagande en faveur de l'éducation, de nos langues et notre(s) culture(s).**

**2.1- Créer un Observatoire de la Scolarisation et de la Réussite Éducative**, placé sous l'autorité d'une présidence politique tournante (entre la CTG et l'Association des Maires) et vice-présidence (confié aux parents d'élèves) et chargé de construire le Projet Éducatif du Territoire, d'évaluer la réussite éducative et scolaire, d'analyser les situations et évolutions en lien avec l'éducation, et de faire des recommandations.

**2.2- Créer un Office des Langues et des Cultures de Guyane**, placé sous l'autorité d'une présidence politique tournante entre la CTG et la société civile (CESR – CCEE – Conseil des peuples amérindiens et bushinengués) et chargé de faciliter (et d'élaborer des outils pour) la compréhension, la traduction et l'apprentissage, la valorisation des Langues et Cultures de Guyane. Nous devons nous réapproprier notre culture, nos cultures, notre langue, nos langues.

**2.3- Doter le territoire d'un Projet Éducatif Territorial**. Outils indispensables pour construire le vivre ensemble des citoyens guyanais de demain autour des valeurs **travail** et **solidarité** pour un destin commun. Ce document servira ensuite à l'élaboration par les recteurs successifs du projet académique et par les municipalités de leur PEDT, PRE,...

## **PRIORITE 3 : FAIRE REUSSIR LES ELEVES**

**3.1- Faire de la prise en charge de l'enfant de la naissance à 6 ans la priorité du territoire** - afin de donner à chaque enfant une réelle chance selon le principe d'égalité cher à la République - reconnaissant la place centrale de l'école maternelle dans la réussite scolaire de l'élève. L'intégration intellectuelle passe par l'intégration sensorielle (matériel adapté), par l'interaction sociale (plusieurs niveaux), par l'épanouissement de l'enfant (être heureux de venir à l'école - pas de compétition entre enfants), que l'école ne soit plus une des causes des difficultés de l'enfant - selon les spécialistes en Sciences Cognitives.

- **Doter** la Guyane de suffisamment de moyens d'accueil éducatif d'enfants de 0 à 2 ans comme les crèches et les assistantes maternelles.

- **Former** et **accompagner** la formation des éducateurs de jeunes enfants et des assistantes maternelles

- **Scolariser** tous les enfants dès 3 ans

- **Construire** et **Equiper** les classes maternelles en conséquence.

- **Accompagner** les équipes éducatives des classes maternelles dans la mise en place de méthode éducative innovante et expérimentale.

**3.2- Augmenter le nombre de places en sections professionnelles** permettant de lutter contre le phénomène de déscolarisation

- **Ouvrir** de nouvelles sections professionnelles, permettant d'accompagner le développement économique et l'industrialisation de certaines filières tout en garantissant un emploi à nos jeunes.

- **Ouvrir** des établissements scolaires de formation professionnelle en double vacation (matin et soir) privilégiant l'utilisation efficiente des investissements matériels conséquents de certaines sections. Cela permettra d'élargir les opportunités de formation de nos jeunes notamment.

**3.3-Garantir une offre de restauration scolaire à tous les élèves** allant du petit déjeuner (pour les élèves se levant très tôt pour prendre les transports scolaires et/ou déposés tôt par leurs parents) au déjeuner (pour tous les élèves).

**3.4-Offrir une possibilité d'hébergement en Internat week-end compris aux élèves de l'intérieur** pour la poursuite de leur scolarité (en Internat ou en famille d'accueil pour les élèves mineurs et en Centre d'hébergement pour les élèves majeurs).

**3.5-Faciliter le transport et le déplacement des jeunes et des élèves sur le territoire** en garantissant des coûts de transport abordables, en maillant les modes de transport et en facilitant la mobilité sur l'ensemble du territoire.

**3.6- Doter tous les établissements de moyens matériels informatiques** (ordinateurs et accès internet) permettant à tous les élèves de satisfaire aux exigences des programmes scolaires de la maternelle au lycée permettant également aux personnels (notamment enseignants) d'être dans des conditions de vie et de pratiques professionnelles égales sur tout le territoire.

**3.7- Permettre l'émergence de classes bilingues** de la maternelle au lycée permettant ainsi aux élèves de maîtriser plusieurs langues et de mieux appréhender l'autre par une meilleure connaissance de sa culture.

**3.8- Offrir aux élèves de découvrir et de développer leurs talents** dans les domaines du sport, de la musique, de la danse, des arts plastiques, de la mode, du cinéma, des médias,... et leur sens naturel de l'engagement citoyen en priorité dans les établissements scolaires du 2<sup>nd</sup> degré (collèges et lycées) par la mise en place de programmes expérimentaux et innovants en partenariat avec des associations partenaires de l'école, des clubs ou des ligues dans le cadre d'activités scolaires, périscolaires et extrascolaires.

#### **PRIORITE 4 : GARANTIR AUX ENSEIGNANTS DES CONDITIONS DE VIE ET D'EXERCICE CONVENABLES**

**4.1- Permettre aux enseignants du primaire de scolariser leurs enfants dans l'établissement dans lequel ils travaillent** conformément à la réglementation.

**4.2- Assurer à chaque enseignant une possibilité d'hébergement convenable** principalement dans les communes de l'intérieur.

**4.3- Assurer à chaque enseignant des conditions de survie** (alimentation, communication, déplacement, ...) principalement dans les communes de l'intérieur et les campus et villages isolés (accessibles uniquement en pirogue).

**4.4- Assurer à chaque enseignant des conditions de sécurité** en particulier les enseignantes travaillant dans les communes de l'intérieur et les campus et villages isolés (accessibles uniquement en pirogue).

**4.5- Réformer les modalités de fonctionnement et de financement du Comité Académique d'Actions Sociales (CAAS) de l'Education Nationale.** Trop de situations de souffrance humaine existent dans l'Education Nationale et la prise en charge dans des délais raisonnables n'est pas suffisante compte tenu de l'immensité du territoire. Les moyens du CAAS sont insuffisants et sa gestion doit en être confiée aux personnels.

#### **PRIORITE 5 : DONNER A LA GUYANE LE CADRE STATUTAIRE LUI PERMETTANT LES ADAPTATIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES INDISPENSABLES A LA PRISE EN COMPTE DE SES REALITES.**

**5.1- Placer la Guyane sous l'article 74** de la constitution de la République Française.

**Christophe MADERE**

Militant éducatif au Mouvement d'Education Populaire CEMEA

Militant politique au Parti Socialiste Guyanais - PSG

Militant syndical à l'Union Nationale des Syndicat Autonome - UNSA

2<sup>ème</sup> Vice-président – délégué à l'Education du CCEE Guyane

2<sup>ème</sup> Vice-président du CDPE FCPE Guyane